



## COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

16 mars 2022

### Relevé de décisions

**Étaient Présents** : MM. BERAL, GUEUDER, BELLON, LE BOUILLE, MULLER, JEHANNO, DEVOS (représentant également M. RAIMBAULT), PERONNET (représentant M. RUIZ), GOBILLOT, BORG, KROEMER (représentant également M. MERLIOT), SY

**Étaient Excusés** : MM. RUIZ (représenté par M. PERONNET), MERLIOT (représenté par M. KROEMER), SALMON, SENEZ, LEMASSON, RAIMBAULT (représenté par M. DEVOS)

La réunion s'est tenue en présentiel et en visioconférence.

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

**14 membres sur 17 sont présents ou représentés.**

**Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.**

#### **1. Approbation des PV des Comités Directeurs des 19 janvier et 1er février 2022**

Les membres du Comité Directeur approuvent les procès-verbaux des réunions du Comité Directeur des 19 janvier et 1<sup>er</sup> février 2022.

#### **2. Demande de dérogation charte terrain – ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ**

Pour la saison 2022-2023, le club de l'ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ sollicite la possibilité de commercialiser les bandes de raquettes à un total de quatre (4) partenaires au lieu d'un seul (1). Le club précise que les côtés gauche et droit du terrain seraient identiques.

Il est précisé au Comité Directeur qu'une telle modification contreviendrait à la charte terrain qui prévoit que les 4 bandes de raquette sont à usage exclusif des clubs et doivent être identiques, d'une part, et d'autre part que la bichromie et le détournage sont obligatoires.

Le club indique que cela augmenterait son potentiel de génération de revenu.

Le Comité Directeur décide à la majorité de refuser la demande de dérogation de l'ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ, et de conserver la charte terrain telle qu'elle est établie à ce jour.

### **3. Soirée des trophées 2022**

Il est proposé au Comité Directeur que pour la saison 2021/2022, un format hybride de remise des trophées puisse remplacer la traditionnelle soirée des Trophées.

A ce titre, il est proposé que ce format contienne 3 modules :

- Réseaux sociaux : annonce des trophées et opérations d'engagement des fans
- Emission TV (sous réserve de l'accord de BeIN Sports)
- Remise physique et célébration des trophées individuels dans les salles.

Le Comité Directeur valide ce format hybride comme soirée des trophées 2022.

### **4. Commission LABEL : Désignation d'un nouveau membre**

Il est proposé au Comité Directeur l'intégration au sein de la Commission Label Club de Jérôme ROSENSTIEHL, actuel Basketball Manager au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, en tant qu'expert du Domaine Sportif.

M. ROSENSTIEHL était auparavant Directeur Exécutif à la SIG Strasbourg.

Les membres du Comité Directeur valident cette nomination.

### **5. Evolution du protocole Médical des compétitions**

Le gouvernement a acté la fin du pass vaccinal à partir du lundi 14 mars 2022. En conséquence, le Comité Sanitaire propose au Comité Directeur les évolutions suivantes :

- Arrêt des différenciations de fréquence hebdomadaire de tests selon le statut des personnes dans la délégation sportive (parcours vaccinal complet vs parcours vaccinal incomplet)

- Arrêt des tests hebdomadaires pour les membres de la délégation des clubs. Maintien des tests (PCR ou Antigéniques pour les personnes souffrant de symptômes).

- Le remplissage de l'attestation COVID et de la délégation sportive est supprimé.

- En cas de doute sur la positivité d'un joueur, toutes les mesures doivent être prises par le club pour tester ledit joueur et l'isoler si nécessaire. Tout test positif devra être envoyé à l'adresse [medical@lnb.fr](mailto:medical@lnb.fr) et être déclaré sur le logiciel ASKAMON dans les 24h.- Maintien des règles d'isolement des cas positifs.

- Maintien de la procédure des tests des cas contacts.

- Maintien de la règle pour les demandes de report de rencontres

- Maintien des gestes barrières dans les zones "sportives" où les délégations ont des contacts avec des personnes extérieures. Recommandation du port du masque à la Table de Marque, pour les Arbitres avant la rencontre, pour les Journalistes en Zone Mixte et Zone de Conférence de presse seront de rigueur.

Le Comité Directeur approuve ces évolutions règlementaires. Celles-ci seront communiquées aux clubs dans les plus brefs délais.

## **6. Groupe composition et stabilité des effectifs**

Il est présenté au Comité Directeur les dernières avancées sur le sujet. Compte tenu de l'absence de consensus au sein du Comité Directeur et les retours des clubs lors des restitutions survenues lors des deux conférences téléphoniques,, le Comité Directeur décide qu'un questionnaire sera élaboré et envoyé aux clubs dans les meilleurs délais afin de recueillir leurs positions.

Une décision sera prise lors du Comité Directeur du mois de mai 2022.

## **7. Paris sportifs : demande de croisement de fichier auprès de l'ANJ**

Mickael CONTRERAS indique au Comité Directeur la volonté de la LNB d'effectuer, conjointement avec la FFBB, un croisement de fichier sur certains acteurs et certaines compétitions de basketball organisées lors de la saison 2021/2022.

Le Comité Directeur FFBB a voté lors de sa réunion du 19 février 2022, le principe d'un croisement de fichier selon le périmètre suivant :

- ✓ Types de croisements : paris en ligne et réseau physique
- ✓ La période : du 1er janvier au 15 février 2022
- ✓ Les acteurs :
  - ❖ Les arbitres (BETCLIC Elite/PRO B / LFB)
  - ❖ Joueurs BETCLIC Elite/PRO B
  - ❖ Joueurs sous contrat aspirant/stagiaire
  - ❖ Présidents, entraîneurs principaux et assistants Betclic Elite et PRO B
  - ❖ Joueurs-ses LFB/LF2/NM1
  - ❖ Présidents, entraîneurs principaux et assistants LFB/LF2/NM1

Les compétitions : BETCLIC Elite, PRO B, Leaders Cup PRO B, LFB, Compétitions européennes, Coupe de France, Compétitions internationales.

Pour rappel, il est interdit aux personnes susvisées de parier sur toutes les compétitions de basket ball sans exceptions.

Le Comité Directeur de la LNB approuve à l'unanimité ce croisement de fichier selon le périmètre susvisé. Le dernier croisement de fichiers a été effectué lors de la saison 2018/2019.

## **8. Validation du cahier des charges des finales Betclic Elite 2022**

Un proposition du cahier des charges des finales Betclic Elite est présentée aux membres du Comité Directeur. Celui-ci figure en annexe de ce relevé de décision.

Le Comité Directeur décide de valider ce cahier des charges. Il sera communiqué aux clubs dans les plus brefs délais.

## 9. Habillage TV – Appellation des équipes

Le club du Mans Sarthe Basket demande à ce que son appellation soit « Le Mans Sarthe » au lieu de simplement « Le Mans » sur l'habillage TV des rencontres diffusées sur LNB TV et en télévision.

La LNB applique actuellement une nomenclature qui reprend uniquement le nom de la (ou des) ville(s) représentative(s) des clubs. Cette règle a pour origine une demande du diffuseur TV RMC Sport , confirmée par Bein Sports et a pour objectifs :

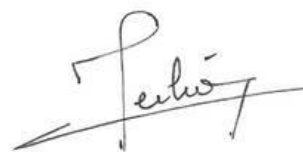
- d'homogénéiser l'affichage des noms de clubs qui est très hétérogène au sein de la LNB (ville, région, département, métropole, acronymes, chiffres, noms d'équipes, sponsors ou encore la mention « basket »)
- de répondre aux problématiques TV de longueur des textes, plusieurs noms de club complets font jusqu'à 35 caractères à l'instar des compétitions européennes (BCL, Euroleague) qui limitent à 11 caractères maximum (12 en Eurocup) le nom des clubs sur leurs habillages TV ;
- de conserver une équité de traitement entre tous les clubs de la LNB;

Accéder à la demande du club du Mans complexifierait la nomenclature et la lecture par les téléspectateurs, et contreviendrait à la volonté des diffuseurs d'utiliser une nomenclature claire et homogène.

Le Comité Directeur décide de refuser cette demande pour cette saison et de conserver la nomenclature actuelle. Néanmoins il demande à ce qu'une réflexion sur ce sujet soit engagée pour la saison prochaine.



**Le Président**  
**M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président**  
**en Charge du Secrétariat Général**  
**M. Paul MERLIOT**